



DAVID ABOUEM À TCHOYI

Le Républicain s'en est allé

Le dirigeant patriotique, qui savait se distinguer des dirigeants patrimoniaux, avait le sens de l'Etat chevillé au corps, et la probité comme boussole.

LE FOCUS

Cameroun : près de 1 400 milliards de Fcfa alloués aux ministères en charge des infrastructures en 2025 (+21,2%)

1 390,7 milliards de Fcfa. C'est l'enveloppe budgétaire dédiée aux six ministères chargés des infrastructures au Cameroun dans le budget 2025. Selon la classification du Budget citoyen élaboré par le ministère des Finances, il s'agit : du ministère des Postes et Télécommunications (Minpostel) des Transports, des Travaux publics (Mintp), du ministère de l'Eau et de l'Energie (Minee), l'Habitat et le développement urbain (Minhdu) et le ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières (Mindcaf).

Le Mintp en tête de liste

Le montant destiné au secteur des infrastructures est en hausse de 243,6 milliards (+21,2%) par rapport à l'exercice 2024. Dans la foulée, le ministère des Travaux publics détient la plus grande enveloppe ; 638,6 milliards de Fcfa (45,9% du budget du secteur et 8,8% du budget général), suivi du Minee (493,4 milliards de Fcfa), le ministère de l'Habitat et du développement urbain (157,8 milliards de Fcfa) tandis que ces trois bénéficient d'une enveloppe en dessous de 100 milliards de Fcfa. En principe, les ressources financières allouées à ces secteurs clés ne sont pas fortuites. Ils constituent des leviers du développement économique du pays.

A en croire le chef de l'Etat Paul Biya, ses secteurs infrastructurels ont pourtant du chemin à parcourir au regard de nombreux défis qui leur restent à relever. « Je suis conscient du sentiment de frustration qui vous habite, au regard de la dégradation de nos voiries urbaines et interurbaines. Je puis vous assurer que l'état de notre réseau routier ne reflète pas les efforts et les sacrifices qui sont consentis pour sa réhabilitation et son extension », a-t-il déploré le 31 décembre 2024 dans son traditionnel discours à la Nation.

En effet, l'allusion est faite ici au ministère des Travaux publics qui, sur un objectif de 656,96 km de routes à bitumer selon la Stratégie intégrée des infrastructures de transport multimodal élaborée, n'a livré que 446 km soit un taux de réalisation de 67,8%. De plus, avec moins de 2 000 MW de puissance énergétique installée, le ministère de l'Eau et de l'Energie est encore loin des 5 000 MW visés en 2030. Le ministère de l'Habitat n'est pas en reste. Alors que le Cameroun affiche un déficit de 2,5 millions de logements, le Minhdu, tutelle de la Société immobilière du Cameroun (SIC), n'a exécuté que 20% de l'objectif en 2024. En clair, sur 550 logements attendus, seuls 110 logements ont été construits soit un écart de 440 unités.

Bonne gouvernance

Avec un budget de 25,2 milliards de Fcfa en 2025, le Mindcaf n'a collecté 10,6 milliards de Fcfa de recettes publiques à fin octobre 2024 sur une cible de 20 milliards de Fcfa soit un taux de recouvrement de 53,48%. Paul Biya n'a pas fait la sourde oreille à l'actualité bruyante du département ministériel tenu par Henri Eyebe Ayissi au cours de l'année 2024. « Améliorer la gouvernance, c'est aussi amplifier la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics. C'est garantir une sécurité juridique aux investissements privés. C'est assurer la protection de la propriété foncière, où certaines dérives ont été constatées », a signifié le président de la République.

Pour sa part, le ministère des Transports ayant opté pour la suspension des permis de conduire et d'activités des agences impliquées dans de graves accidents de la route, saura certainement trouver d'autres alternatives pour résorber le phénomène. « Plusieurs de nos compatriotes ont perdu la vie cette année, à la suite d'accidents dont certains étaient pourtant évitables », a souligné Paul Biya. Du reste, le Minpostel aura sans doute pour principal challenge de baliser le terrain pour une stabilité des services de télécommunications.

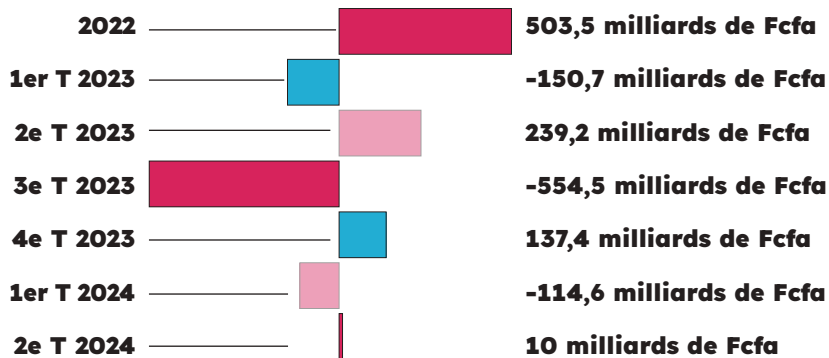
LE GRAPHIQUE

Commerce extérieur : la balance de paiement excédentaire de 10 milliards de Fcfa au deuxième trimestre 2024

Selon les données du ministère des Finances, le solde global qui se dégage de l'ensemble des transactions effectuées avec l'extérieur au cours du deuxième trimestre 2024 est excédentaire de 10 milliards de Fcfa, contre un déficit de 114,6 milliards de Fcfa au trimestre précédent. Cette évolution résulte d'une hausse plus importante des financements extérieurs que l'aggravation du déficit courant. En glissement annuel, l'excédent du solde global se réduit de 229,2 milliards.

Le solde global du Cameroun avait été de 503,5 milliards de Fcfa en 2022.

Évolution de la balance des paiements du Cameroun 2022-2T 2024.



Source : Ministère des Finances

L'IMAGE

Yaoundé croule sous le poids des ordures



Sur une voie à deux voies séparées par un terre-plein central, voitures, motos et piétons se partagent difficilement une chaussée rétrécie par une immense poubelle non loin d'une laverie auto. Cette photo capturée à Yaoundé précisément au lieu-dit « Montée Shell Nsimyong » à une heure de pointe met en scène des élèves en tenue, des embouteillages et des habitants, sac-poubelle à la main, venant sans cesse y déverser leurs ordures. Ce tas de résidus, similaire à d'autres partout ailleurs dans la ville, occupe la moitié de la chaussée, attirant l'attention de tous les usagers. Aux alentours, des installations de vente, visiblement infestées par des odeurs nauséabondes, ont du mal à rouvrir. Cette triste image reflète la réalité de Yaoundé, la capitale politique camerounaise, en ce début d'année 2025. Si certaines autorités attribuent cet état de fait au désordre urbain, les populations estiment plutôt que cela révèle l'incapacité des services publics à maintenir la propreté de la ville. Bien que des éboueurs soient en activité, de nombreux témoignages font état de leurs mauvaises conditions de travail, avec des arriérés de salaires et un manque de congés.

LE VISAGE

Dr Marie Solange Ndom, première femme Directrice de l'Hôpital Laquintinie



Le Dr Marie Solange Ndom Ebongue a pris ses fonctions en tant que Directrice de l'Hôpital Laquintinie à

Douala, le 13 janvier dernier. En remplacement d'Emmanuel Essomba, elle fait ainsi son entrée dans l'histoire en devenant la première femme à occuper ce poste depuis l'existence dudit hôpital en 1931. Avant sa graduation, Dr Ndom Ebongue est, simultanément depuis 2021, Cheffe service de cardiologie et Conseillère médicale du même établissement sanitaire. Titulaire d'un DES en cardiologie de la Faculté de médecine et de pharmacie de Rabat au Maroc, la quadragénaire a également été présidente de l'Association des Médecins du Cameroun 2020-2022.

EcoMatin

Edité : par EICI Sarl,

Siège : Rue CEPER, entrée
BP Parc Kyriakides

Tel : 35521 Yaoundé
: 22 22 08 927 / 695 48 47
36 / 693 98 28 36

Email : contact@ecomatin.net

Directeur de Publication

Emile Fidieck :

Conseiller du Directeur de Publication

Conseiller financier : Florian Mpeck ;

Conseiller: Nasser Ngoume

Coordonnateur de la rédaction: Amina Malloum

Rédaction Yaoundé :
Tel : 6 93 98 28 36 / 697 80 63 37

Rédaction

Cindy Mbala Betine;

Marius Zogo;

Jean Omer Eyango

Réné Ombala

Benedicte Ngono

Mairamou Abdou;

Simon Pierre Mbarga

Vicky Bagal

Arthur Mandji

Albert Amougou

Production et routage

Fabrice Youmbi

Département commercial et Marketing

Yaoundé : Tel : 6 93 57 82 35

Douala : Tel : 679 73 80 48

Infographie et Maquette

Nang - Mbi Papin Loic

4,5 milliards de Fcfa Résultats financiers

C'est le bénéfice net enregistré au 31 décembre 2023 par les Aéroports du Cameroun (ADC), en augmentation de 40,5% par rapport à l'année 2022.

145 milliards de Fcfa Dette

C'est l'encours de la dette fiscale de la Sonara remboursée par l'Etat en 2024. Alors qu'elle était évaluée à 172,9 milliards de Fcfa au 31 juillet 2021.

497 milliards de Fcfa Marchés financiers

C'est l'enveloppe globale des fonds que la République du Congo espère lever en 2025, aussi bien sur le marché financier régional qu'international.

120 milliards de Fcfa remboursés par l'État à fin juin 2024

DETTE BANCAIRE DE LA SONARA

Citant les actions de l'Etat en faveur des entreprises publiques situées en zone de conflit à la suite du Grand Dialogue National de 2019, le ministre camerounais des Finances, Louis Paul Motaze, a indiqué lors du lancement du budget 2025 à Buea, région du Sud-Ouest, que le raffineur public a également bénéficié d'un apurement de sa dette fiscale à hauteur de 145 milliards de FCFA.

Par Simon Pierre Mbarga



Le siège de la Sonara

Dans le sillage du projet de réhabilitation-restructuration de la société nationale de raffinage du Cameroun (Sonara), l'État a mis en place divers mécanismes institutionnels qui permettent à la raffinerie, partiellement détruite en 2019 par un incendie, de faire face à la pression de ses créanciers, notamment les traders, le fisc, les banques locales et divers autres fournisseurs. Ainsi, lors de la cérémonie de

lancement du budget 2025 à Buea, capitale régionale du Sud-Ouest Cameroun, le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a révélé que la raffinerie, grâce au mécanisme de financement pérenne de ses dettes bancaires et non, la Sonara, sur une dette bancaire consolidée à la somme de 376,7 milliards de FCFA en 2021, avait remboursé 120 milliards de FCFA au 30 juin 2024. Le 15 octobre 2021, le gou-

vernement camerounais et les banques locales, UBA Cameroun, BGFI Bank, Afriland First Bank, Ecobank, Société Générale Cameroun, Standard Chartered Bank, CCA-Bank, BICEC et CBC, réunies au sein de l'Association professionnelle

des établissements de crédit du Cameroun (Apeccam), plaçaient en restructuration, la somme de 261,4 milliards de FCFA sur une période de 10 ans, ce montant représentait le principal du plan de restructuration de la dette de la Sonara avec un taux d'intérêt de 5,5%. Trois ans plus tard, plus de 30% de cette somme ont déjà été remboursés de l'avis du ministre des Finances. Il faut rappeler qu'au lendemain de ce sinistre, la Sonara portait un endettement évalué à environ 717 milliards de FCFA dont 284 milliards de FCFA au titre de la dette bancaire. Le processus de désendettement par consolidation et par rééchelonnement des dettes échues et impayées sur le long terme à des conditions financières plus favorables, grâce au confort apporté par l'Etat, en tant que sponsor,

est donc bien enclenché. Pour ce qui est de la dette fiscale évaluée au 31 juillet 2021 à 172,9 milliards de FCFA, elle a fait l'objet, assure le ministre des Finances, d'une recapitalisation de 145,4 milliards de FCFA en 2024. Pour mémoire, le ministre camerounais de l'Eau et de l'Energie révélait qu'au 31 octobre 2024, 353 milliards de FCFA avaient été reversés sur le compte de la Banque des Etats de l'Afrique centrale dédié à la collecte de la taxe pour l'apurement de la dette de la Société nationale de raffinage. Cette taxe de 47,88 Fcfa, prélevée sur chaque litre de carburant vendu à la pompe, avait été instituée par le gouvernement en 2020, vue de permettre au raffineur de rembourser ses dettes bancaires et non-bancaires.

Le Congo projette un emprunt obligataire de 85 milliards de Fcfa en 2025

MARCHÉ FINANCIER

Après l'avoir momentanément laissé en 2021 pour tester le marché des titres publics de la Beac dans le cadre de ses emprunts de long terme, le Congo fait son grand retour sur le marché financier sous-régional cette année, a appris EcoMatin de la loi de Finances de cet Etat membre de la Cemac.

Mairamou Abdou

Selon la loi de Finances 2025 de la République du Congo consultée par EcoMatin, les pouvoirs publics projettent cette année, un emprunt obligataire de 85 milliards de Fcfa. Après l'avoir momentanément laissé en 2021 pour tester le marché des titres publics de la Beac dans le cadre de ses emprunts

de long terme, le Congo fait son grand retour sur le marché financier sous-régional. Il s'agit donc du 3ème appel public à l'épargne de l'histoire des finances publiques congolaises, et le 2ème de suite depuis l'unification physique et institutionnelle des deux places boursières (Douala Stock Exchange et Bourse des valeurs mobilières d'Afrique Centrale (Bvmac)). Le document ne donne pas plus de détails sur cette opération d'envergure, mais l'on se rappelle qu'en 2021, le Congo repartait sur le marché financier sous-régional après l'avoir laissé en 2020. Rémunérée au taux annuel de 6,25 % net sur une maturité de 5 ans, cette opération de levée de fonds de l'Etat congolais, avait pour objectif de mobiliser une enveloppe de 100 milliards de Fcfa. Comme arrangeurs de cet emprunt obligataire, la société de ESS Bourse (Emerald Securities Services) de Christian Din Dika, en duo avec Commercial Bank of Cameroun (CBC), comme chef de file. A travers ces choix, le Congo mettait non seulement en exergue les compétences

des financiers camerounais, mais aussi et surtout le retour de la confiance placée en la CBC, banque privée recapitalisée il y a quelques années par l'Etat camerounais, qui a ainsi évité sa faillite. Pour rappel, le budget de l'Etat pour l'exercice 2025 est arrêté en recette à 2 55,6 milliards de Fcfa et en dépenses à 2 198,6 milliards de Fcfa. En effet, le pays projette cette année, des levées de fonds d'une somme de 497 milliards de Fcfa, tant sur le marché financier régional qu'international. Hormis l'emprunt obligataire de 85 milliards de Fcfa mentionné supra, le pays compte collecter 129 milliards sur le marché des titres publics (à travers des Bons et Obligations du trésor assimilables), 76 milliards de Fcfa sous forme d'appuis budgétaires auprès du FMI et autres, et 207 milliards de Fcfa à mobiliser auprès des autres ressources de trésorerie. Mentionnons pour finir que le pays de Denis Sassou Nguesso prévoit de rembourser 327 milliards de Fcfa d'emprunts extérieurs (capital et intérêts), selon la loi de Finances 2025.

BEM Securities prolonge les souscriptions sur l'emprunt obligataire « EOG Multi-Tranches 2024-2030 - II » du Gabon

CEMAC

Initialement prévue le 29 décembre 2024, la période de fin de souscription sur l'emprunt obligataire de 80 milliards de Fcfa de la République du Gabon dénommé « EOG Multi-Tranches 2024-2030 - II » a été repoussée d'un mois, soit le 22 janvier 2025.

Par Mairamou Abdou

Le prolongement des souscriptions est désormais une situation « ponctuelle » pour les emprunts obligataires du Gabon. Comme le tout récent qui a connu par deux fois une prorogation, l'emprunt obligataire « EOG Multi-Tranches 2024-2030 - II » de 80 milliards de Fcfa, lancé en novembre 2024 vient lui aussi de connaître la même situation. L'arrangeur principal et chef de file de ladite opération, la société de bourse camerounaise Building Emerging Markets (BEM Securities) a

annoncé que le délai de souscription sur cet appel public à l'épargne est prolongé d'un mois, soit jusqu'au 22 janvier 2025. D'expérience, le report intervient lorsque l'émetteur n'a pas atteint l'objectif de collecte dans les délais impartis. BEM Securities ne justifie pas ce report, mais la qualifie plutôt de « bonne nouvelle pour les investisseurs », frileux sur les opérations du pays. Et pour attirer davantage d'investisseurs sur cette opération, le pays a décidé de fixer le prix d'émission à 9 700 Fcfa, en dessous du pair (10 000 Fcfa), pour une souscription minimale de 50 obligations.

Et pour cause, d'abord les conditions d'emprunt extrêmement rigides du marché financier de la Cemac causées par le resserrement de la politique monétaire mise en place par la Banque des Etats de l'Afrique centrale (Beac) afin de combattre l'inflation galopante dans la région. En occurrence pour la 7ème fois d'affilée, la Banque centrale a décidé de maintenir inchangés ses taux directeurs en reconduisant le taux d'intérêt des appels d'offres à 5 % et le taux de facilité de prêt marginal à 6,75 %. En outre, ce resserrement n'est pas sans

conséquence sur les conditions d'accès aux liquidités bancaires car « les banques n'ont pas assez d'argent pour investir dans les différentes opérations des pays émetteurs », indique une source.

L'autre facteur qui pourrait expliquer cette faible souscription et donc le prolongement des souscriptions sur l'emprunt obligataire du Gabon c'est la frilosité des émetteurs vis-à-vis du Gabon, ce pays de la Cemac qui a été le théâtre d'un coup d'Etat militaire en août 2023. Depuis lors, la situation économique du pays est devenue tendue. Toutefois, si Libreville parvient à collecter les 80 milliards de Fcfa sollicités, le pays réduira une partie de sa dette publique et financera des projets de développement inscrits dans son Plan National de Développement pour la Transition (PNDT).

Pour rappel, 6 mois après qu'elle a eu levé sa suspension de financements, l'institution de Bretton Wood a de nouveau suspendu ses décaissements au bénéfice du Gabon pour des arriérés de dettes de 17 milliards de Fcfa. Une situation toute aussi contreproductive pour le Gabon.

Le consortium Enko Capital - Oronte obtient un accord en vue de l'acquisition de Société Générale Mauritanie

SECTEUR BANCAIRE

Engagé dans une stratégie de recentrage de ses activités, le banquier français Société Générale, poursuit son désengagement en Afrique. Moins d'un an après l'annonce de la cession de sa filiale marocaine au groupe financier Saham, le groupe dirigé par Slawomir Krupa vient de conclure un accord en vue de la vente de Société Générale Mauritanie à un consortium mené par le gestionnaire d'actifs camerounais Enko Capital.

Arthur Wandji

Société Générale poursuit son programme de cessions et son désengagement en Afrique. Le géant bancaire français a annoncé avoir conclu un accord en vue de céder sa filiale mauritanienne à un consortium formé par le camerounais Enko Capital,



Alain et Cyrille Nkontchou, les co-fondateurs de Enko Capital

tal, société d'investissement international de référence en Afrique avec plus d'un milliard de dollars de capitaux sous gestion dirigée par Alain et Cyrille Nkontchou, et Oronte, représentée par Bastien Ballouhey. Les détails de la transaction n'ont pas été divulgués. Mais celle-ci survient plus d'un an après une première tentative infructueuse de vente de ladite filiale au groupe bancaire Coris. En effet, la compagnie financière burkinabé qui exerce dans neuf pays d'Afrique

de l'Ouest dans le domaine bancaire sous l'enseigne Coris Bank International, avait annoncé la signature le 7 juin 2023 d'un Accord pour le rachat des filiales Société Générale Mauritanie et Société Générale Tchad. Un Accord stratégique qui devait marquer l'entrée de Coris notamment en Afrique centrale. La finalisation de la transaction a été rejetée par les autorités mauritaniennes, permettant ainsi au consortium Enko Capital - Oronte de jouer ses cartes dans ce dossier. « Le consortium ambitionne

d'accélérer le développement de la banque à fort ancrage local et opérant selon les standards internationaux, au service de la clientèle des entreprises et des particuliers. Cet accord sera soumis à l'autorisation des autorités de régulation mauritaniennes », a appris EcoMatin. Dans le détail, les deux futurs repreneurs se sont engagés à investir à parts égales. Le consortium compte renforcer la trajectoire d'une banque solide opérant selon les standards internationaux. L'objectif étant de développer une banque solide et moderne, opérant selon des standards internationaux et servant aussi

bien les entreprises que les particuliers. Cette vision inclut des engagements forts en matière d'innovation, de diversification des services bancaires et de soutien à des secteurs stratégiques tels que le gaz, les mines, l'agriculture et la pêche. Cyrille Nkontchou, co-fondateur d'Enko Capital a souligné la portée stratégique de cette acquisition : « cette opération est soutenue par une vision d'avenir et de long terme du consortium Enko Capital - Oronte. La modernisation et l'innovation financière, la diversification et la sophistication des produits bancaires (marché des capitaux, gestion d'actifs et d'épargne, commerce international, prêts...), la qualité de service, le développement de la banque retail, l'éthique, la gestion du risque et la gouvernance seront les maîtres mots de la Banque. Nous sommes convaincus que cette stratégie permettra à la Banque de renforcer son leadership ».

Enko Capital et les frères Nkontchou au cœur de la stratégie

Enko Capital, cofondé par les frères Alain et Cyrille Nkontchou, joue un rôle central dans cette acquisition. Basée à Londres, la société d'investissement gère plus d'un milliard de dollars de capitaux, avec une expertise reconnue dans le développement des marchés financiers africains. Elle s'appuie sur une base de partenaires diversifiée, incluant des investisseurs internationaux, régionaux et africains. « Nous sommes

convaincus que cette stratégie permettra à la Banque de renforcer son leadership et de poursuivre sa trajectoire en tant que banque à fort ancrage local, opérant selon les standards internationaux », a poursuivi Cyrille Nkontchou, doté d'une expertise acquise par son parcours chez Merrill Lynch, la création de la banque d'affaires LiquidAfrica, et le développement d'Enko Education. Tandis que son frère Alain Nkontchou est un ancien cadre dirigeant chez J.P. Morgan et Credit Suisse, par ailleurs ex-président du conseil d'administration d'Ecobank (ETI), enrichit cette expertise par une vision innovante de l'investissement en Afrique. Ensemble, ils ont façonné Enko Capital en un acteur incontournable du financement panafricain, intervenant aussi bien dans la dette souveraine que dans le capital-investissement et la dette privée. La société bénéficie d'une base de partenaires diversifiée, incluant des investisseurs internationaux, régionaux et africains tels que les banques centrales et les fonds de retraite. Pour mémoire, le départ annoncé de Société Générale en Mauritanie survient après que le groupe bancaire français a cédé ses filiales dans plusieurs pays africains comme le Maroc, le Burkina Faso, le Tchad, le Mozambique, le Congo et la Guinée. Tout en menant une réflexion stratégique sur la Tunisie, au Cameroun et au Ghana

La Beac injecte 220,8 milliards de Fcfa dans le circuit bancaire

CEMAC

Selon les résultats de l'opération, l'offre a été supérieure à la demande puisque la banque centrale se proposait d'injecter jusqu'à 230 milliards de Fcfa dans les banques de la Cematic. Soit un taux de souscription de 96%.

Par Mairamou Abdou

La banque des États de l'Afrique centrale (Beac), l'institut d'émission des six pays de la Cematic (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad et RCA) vient de rendre publics les résultats de l'opération d'injection de liquidité du 14 janvier dernier. Il en ressort qu'une enveloppe de 220,8 milliards de Fcfa a été injectée

dans le circuit bancaire. Toutefois, l'on note que l'offre a été supérieure à la demande. Pour preuve, l'opération de refinancement de 230 milliards de Fcfa lancée le 14 janvier dernier a été souscrite à 96 % par les banques commerciales de la Cematic. Malgré la légère baisse des besoins des établissements de crédit, l'on en mémoire que ceux-ci n'ont jamais cessé de présenter un appétit vorace (atteignant souvent 500 milliards de Fcfa par semaine), depuis la reprise en juin 2024 des opérations de refinancement.

En effet, l'offre de 120 milliards de Fcfa du 11 juin 2024 a rapidement augmenté pour atteindre 250 milliards de Fcfa en août, puis 260 milliards de Fcfa en septembre. Mais, après avoir été réduite à 240 milliards de Fcfa fin octobre, cette enveloppe a été à nouveau portée à 320 milliards de Fcfa le 5 novembre 2024. Alors que les besoins exprimés par les banques oscillaient généralement autour de 250 milliards de Fcfa, ces besoins sont descendus sous la barre

de 200 milliards de Fcfa début novembre, puis moins de 100 milliards de Fcfa fin novembre 2024. Cette baisse drastique des besoins exprimés par les établissements de crédit a conduit la Beac à réduire davantage son enveloppe de liquidité proposée aux établissements de crédit. Pour rappel, avant la relance des injections de liquidité, les banques commerciales de la Cematic ont été sujettes à l'intensification des opérations de reprise de liquidité dans les coffres-forts des banques ; et plus récemment les émissions des bons Beac, afin de ponctionner davantage de liquidité bancaire. Ces opérations qui sont entre autres armes utilisées par la banque centrale des États de la Cematic visent dans le même sillage à durcir les conditions d'accès aux financements des États. L'objectif étant d'assécher les banques commerciales, et restreindre ainsi l'accès des agents économiques pour réduire de 20 % l'inflation qui serait d'origine monétaire dans cet espace communautaire.

Marguerite FONKWEN ATANGA
Directeur Général CCA-Bank

Recevez nos vœux les plus sincères de santé, de paix et de prospérité. Que 2025 soit une année d'impact et de sagesse, sous la guidance divine.

Nous vous exprimons notre profonde gratitude pour la confiance et le soutien constants que vous n'avez cessé de nous témoigner.

C'est avec enthousiasme que nous poursuivrons cette belle collaboration, afin de mieux vous servir et d'accompagner un nombre toujours plus grand d'entre vous dans la réalisation des projets significatifs.

Nous invitons ainsi tous nos prospects à nous rejoindre, pour bénéficier de notre expertise et bâtir ensemble des succès durables.

Grandement merci
Bonne et heureuse année 2025 !

www.cca-bank.com

Malgré la chute des prix de près de 10 dollars, la production pétrolière de BW Energy augmente de 600 000 barils au 4e trimestre 2024 (+31,48%)

GABON

Selon les informations de la compagnie britannique, cette production trimestrielle record est principalement due à l'exploitation de la licence de Dussafu. La mise en service de deux nouveaux puits au cours de ce trimestre a permis d'augmenter la production de 31,48%.

Par Albert Amougou

Au Gabon, le géant pétrolier britannique BW Energy a dévoilé des résultats pour le moins surprenants pour le quatrième trimestre 2024. Alors que les cours du pétrole ont subi une chute vertigineuse sur le marché international, atteignant près de 10 dollars de moins par baril (de 82 dollars au T3 à 72,5 dollars au T4), la production de la société a connu une hausse spectaculaire de 600 000 barils, passant de 1,9 millions



Des agents de la compagnie pétrolière BW Energy

de barils pour s'établir à 2,5 millions de barils. Soit une augmentation trimestrielle de 31,48% par rapport au trimestre précédent.

Selon les informations de la compagnie, cette production trimestrielle record est principalement due à l'exploitation de la licence de Dussafu. La mise en service des deux nouveaux puits, DHIBM-7H et DRM-3H, a permis d'augmenter la production de 31,48%. Ces résultats sont le fruit d'investissements conséquents dans le développement du champ, notamment dans de nouvelles infrastructures de production, ainsi que d'une optimisation continue des opérations. Bien que le montant exact de ces

investissements n'ait pas été dévoilé, le coût d'exploitation (hors redevances) était de 18,5 dollars par baril, selon BW Energy.

A cela s'ajoute, d'après l'entreprise, l'achèvement de trois reconditionnements (DHIBM-1H, DHIBM-4H, DHIBM-5H) et de DHIBM-6H début janvier, qui a également contribué à cette hausse significative, en particulier grâce à l'amélioration des performances de ces puits. Malgré un contexte de marché marqué par une certaine volatilité des cours du pétrole, les dirigeants de BW Energy se montrent confiants dans leur capacité à atteindre leur objectif de 40 000 barils par jour en 2025 contre 33 600

barils par jour à date, notamment grâce à la poursuite de leur programme d'exploration et de développement, ainsi qu'à l'optimisation continue de leurs opérations, en partenariat avec ses concurrents Panoro et Vaalco Energy.

97 500 barils commercialisés

Il faut noter qu'au cours de cette période, BW Energy a commercialisé un volume net de 97 500 barils de distillats moyens de pétrole (DMO) et de 311 429 barils de pétrole de profit d'État, un type de pétrole brut spécifique. À noter que l'entreprise disposait à la fin

du trimestre d'un excédent de production stockée (position de sous-portance) de 248 700 barils. Parallèlement, la reprise des opérations du FPSO BW Adolo se poursuit, fit-elle savoir, avec un achèvement attendu au premier semestre 2025. Cette remise en service devrait permettre à BW Energy de renforcer sa position sur le marché gabonais, actuellement dominé par des acteurs majeurs tels qu'Assala Energy et TotalEnergies. La combinaison de ces facteurs, à savoir l'augmentation de la production grâce à la remise en service du FPSO et

les ventes réalisées, positionne favorablement BW Energy pour saisir les opportunités de croissance à venir. Globalement, la production nette combinée de BW Energy sur la licence de Dussafu au Gabon (participation directe de 73,5%) et du champ Golfinho au Brésil (participation directe de 100%) a atteint 3,1 millions de barils au quatrième trimestre 2024, soit une augmentation de 29,17% par rapport au troisième trimestre, positionnant ainsi le Gabon comme le pilier de la croissance de l'entreprise britannique.

Pendant que Ceiba s'effondre, la Guinée Équatoriale se tourne vers l'Angola pour une coopération aéronautique

TRANSPORT AÉRIEN

Sur le plan opérationnel, cette collaboration offre de nouvelles perspectives aux compagnies aériennes angolaises. TAAG Angola Airlines, qui dessert déjà Brazzaville (Congo) en Cemac, pourrait ainsi étendre son réseau en ouvrant une ligne directe entre Luanda et Malabo.

Par Albert Amougou



Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, président de Guinée équatoriale et son homologue angolais, João Lourenço

Au Tchad, le français Razel choisi pour réhabiliter la piste de l'aéroport international de Ndjamenas pour plus de 20 milliards de Fcfa

TRANSPORT AÉRIEN

Le lancement officiel des travaux y relatifs, prévus pour une durée de 13 mois, a eu lieu le 15 janvier dernier par le premier ministre, chef du gouvernement tchadien.

Par : Albert Amougou

Au Tchad, bien que les relations diplomatiques avec la France soient tendues ces derniers temps suite à la rupture des accords de coopération militaire de novembre dernier, les liens économiques entre les deux pays perdurent. En témoigne l'attribution à l'entreprise française Razel, pour un montant de 32,5 millions d'euros (environ 21 milliards de Fcfa), du marché de réhabili-

tation de la piste de l'aéroport international Hassan Djamous de N'Djamena. Le 15 janvier dernier, le Premier ministre tchadien a officiellement lancé les travaux, d'une durée de 13 mois, en présence de représentants de l'entreprise et plusieurs autorités. Selon Stéphane Coppin, Directeur général de Razel, cette modernisation, portant sur 2 800 mètres linéaires de piste et 60 mètres de large, permettra d'augmenter la capacité de l'aéroport à 800 000 passagers et 20 000 tonnes de fret par an, le mettant ainsi aux normes internationales. Pour les autorités tchadiennes, la piste de l'aéroport de N'Djamena, après plus de 40 ans de services et réhabilitée pour la dernière fois au début des années 2000, nécessitait des travaux de grande envergure. Les travaux, détaillé le DG de Razel, consisteront à renforcer la structure existante, appliquer des revêtements modernes pour améliorer la durabilité et intégrer des

systèmes conformes aux recommandations de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI). Pour minimiser l'impact sur les activités de l'aéroport, ce dernier précise que les interventions se dérouleront principalement de nuit afin de rendre la piste disponible chaque matin. Les nouvelles installations permettront ainsi permettre d'accueillir des avions de plus grande capacité, de réduire les coûts d'exploitation et d'améliorer la sécurité des vols. Les enjeux de cette réhabilitation Ce projet, issu d'un partenariat bilatéral entre le Tchad et la France, est principalement financé par un prêt français de plus de 30 millions d'euros, complété par la participation de l'Etat. Il s'inscrit dans le cadre des engagements pris lors du récent sommet France-Afrique, témoignant ainsi de la volonté de renforcer la coopération entre les deux pays.

Ceiba Intercontinental, la compagnie aérienne nationale équato-guinéenne en difficulté, ne disposant pas d'alternatives fiables au sein de la Communauté économique et monétaire des États d'Afrique centrale (CEMAC), la Guinée Équatoriale s'est tournée vers l'Angola, pays d'Afrique australe. Le 14 janvier dernier à Luanda, Ricardo de Abreu, ministre équato-guinéen de l'aviation civile et des infrastructures aéroportuaires, et Norberto Bartolomé Monsuy Meñe Andem, ministre angolais des Transports et de l'Aéronautique, ont signé un protocole de coopération technique aéronautique en présence des présidents João Lourenço (Angola) et Teodoro Obiang Nguema Mbasogo (Guinée Équatoriale). Cet accord s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations bilatérales entre Luanda et Malabo. Parallèlement à ce partenariat aéronautique, les deux États ont signé d'autres

accords de coopération portant sur l'agriculture, l'élevage, la foresterie, ainsi que sur la formation linguistique et administrative des fonctionnaires équato-guinéens.

Bien que les modalités exactes de la coopération aéronautique entre les deux États n'aient pas été précisées, des experts du secteur envisagent plusieurs scénarios. Parmi ceux-ci, on peut citer : des accords de partage de codes permettant à Ceiba et à TAAG Angola d'étendre leurs réseaux respectifs et d'offrir une plus grande variété de destinations à leurs clients ; des échanges de compétences en matière de gestion, de maintenance aéronautique et de formation du personnel, au bénéfice des deux compagnies nationales ; et enfin, d'éventuels investissements directs de l'Angola dans Ceiba (qui fait face à de nombreuses difficultés financières et opérationnelles), afin de soutenir sa restructuration financière et de moderniser sa flotte. Il faut noter sur ce dernier point, des discussions sont au poids mort entre les autorités guinéennes et Ethiopian Airlines, depuis quelques années en vue de la cession d'une part du capital de Ceiba au transporteur éthiopien.

Des enjeux stratégiques

Cette coopération entre la Guinée Équatoriale et l'Angola présente de multiples enjeux stratégiques. Tout d'abord, elle vise à relancer Ceiba Intercontinental, la compagnie aérienne nationale équato-guinéenne, en difficulté. En renforçant la connectivité aérienne en Afrique centrale, cette coopération favorise les échanges économiques et culturels entre les pays de la région. Par ailleurs, elle permet à la Guinée Équatoriale de diversifier son économie et de réduire sa dépendance vis-à-vis des hydrocarbures. Sur le plan opérationnel, cette coopération offre de nouvelles perspectives aux compagnies aériennes angolaises. TAAG Angola Airlines, qui dessert déjà Brazzaville (Congo) en Cemac, pourrait ainsi étendre son réseau en ouvrant une ligne directe entre Luanda et Malabo. De même, Fly Angola, qui a récemment suspendu sa liaison avec Sao Tomé-et-Principe en raison de coûts d'exploitation élevés, pourrait envisager d'inclure la Guinée Équatoriale dans son réseau limité, actuellement concentré sur les destinations domestiques et Windhoek en Namibie.

6 avions Afrijet Fly-Gabon

La compagnie aérienne gabonaise Afrijet qui vient de lancer 4 vols hebdomadaires entre Malabo et Port Harcourt, compte actuellement 6 avions ATR.

2 milliards de dollars Investissement

Le projet d'exploitation du gisement minier de Minim Martap est évalué à 2 milliards de dollars, visant à valoriser 99,1 millions de tonnes de bauxite.

1 milliard de Fcfa Budget

En 2025, l'APN prévoit d'allouer 1 milliard de Fcfa à la réalisation de projets d'optimisation de la planification du développement du secteur portuaire.

Afrijet-Fly Gabon lance la ligne Malabo - Port Harcourt

TRANSPORT AÉRIEN

Portée par l'énergie de la Camerounaise Fadimatou Noutchemo Simo, récemment nommée à la tête d'Afrijet-FlyGabon au Nigeria, la compagnie aérienne gabonaise poursuit son expansion sur le marché nigérian.

Par : Albert Amougou

Afrijet-FlyGabon, acteur majeur du transport aérien en Afrique centrale, poursuit son expansion sur le continent. Quelques jours après avoir annoncé l'ouverture d'une nouvelle ligne directe entre Libreville et Port Harcourt et nommé Fadimatou Noutchemo



Un aéronef Afrijet en plein atterrissage

Simo à la tête des opérations au Nigeria, la compagnie a dévoilé deux grilles de vols saisonniers reliant Malabo à Port Harcourt, répondant ainsi à une demande croissante de connectivité entre la Guinée Equatoriale et le Nigeria. Cette nouvelle étape marque un tournant dans le développement du réseau transporteur. Selon les informations de la compagnie, la ligne Malabo-Port Harcourt, qui sera desservie par des ATR, bé-

néficiera d'une fréquence de quatre vols hebdomadaires entre janvier et mars 2025. Plus précisément, deux vols au départ de Malabo seront opérés les jeudis et vendredis, et deux vols retours au départ de Port Harcourt les mercredis et vendredis. A partir d'avril et jusqu'à octobre 2025, la fréquence sur cette route restera stable à quatre par semaine. Cependant, les jours de vols seront ajustés : trois départs de Malabo sont programmés les lundis, mer-

credis et jeudis, tandis qu'un seul vol retour est prévu le mardi depuis Port Harcourt. Ces nouveaux services placent Afrijet en concurrence directe avec la jeune compagnie nigériane ValueJet, qui opère une flotte composée d'avions Bombardier CRJ de différentes générations. Cette différence de flotte pourrait influencer l'offre des deux compagnies en termes de capacité et de confort. Il faut noter que l'arrivée d'Afrijet Fly-Gabon sur le marché équato-guinéen pourrait bou-

lever l'équilibre du marché, plongeant davantage Ceiba Intercontinental, la compagnie nationale confrontée à des difficultés opérationnelles récurrentes, dans la zone de turbulence. Cronos, qui tente de combler le vide laissé par Ceiba, pourrait également être impacté par cette nouvelle concurrence. Dans l'échiquier économique et diplomatique, cette expansion intervient dans un contexte de renforcement des relations bilatérales entre le Nigeria et la Guinée Equatoriale. La

finalisation récente d'un accord pour la construction d'un gazoduc entre les deux pays devrait stimuler les échanges commerciaux et les déplacements de personnes, offrant ainsi de nouvelles opportunités de croissance pour les compagnies aériennes opérant sur ce marché. Cette nouvelle dynamique pourrait entraîner une baisse des tarifs, une amélioration de la qualité des services et contribuer au développement économique des deux pays.

L'Autorité portuaire nationale mise sur un budget de près de 6 milliards de Fcfa pour renforcer la compétitivité des 4 ports du pays

CAMEROUN

Le Budget a été adopté au cours de la 86e session extraordinaire du conseil d'Administration tenu le 27 décembre dernier dans la ville de Kribi au Sud Cameroun.

Par Bénédicte Ngono

Pour l'exercice 2025, l'Autorité portuaire nationale (APN) du Cameroun valide un budget annuel de 5,9 milliards de Fcfa. D'après un communiqué de presse rendu public le 17 janvier 2025, le budget a été adopté au cours de la 86e session extraordinaire du conseil d'Administration tenu le 27 décembre dernier dans la ville de Kribi région du Sud Cameroun. Dans les détails, environ 22% soit 1 milliard de Fcfa sera attribué pour la réalisation des projets dans la cadre de l'optimisation de la planification du développement du secteur portuaire ; 1,125 milliard de Fcfa quant lui sera reverser pour l'amélioration de la compétitivité des ports camerounais de Douala, Kribi, Limbe et de Garoua. Et plus de 76% de l'enveloppe globale soit 3,7 milliards de Fcfa pour la gouvernance et appui institutionnel de l'APN de ses quatre différents ports. Relever le secteur portuaire



Vue de face du Port Autonome de Douala

Il faut dire que cet objectif visé par cette entreprise à capital public pour l'année 2025, est de renforcer la résilience et la compétitivité du secteur portuaire. Tant en matière de supervision, de régulation, de suivi et de l'évaluation des activités portuaires du Cameroun. Quand on sait que lesdites activités de ce secteur son globalement en chute en raison de la crise sanitaire mondiale, le conflit russo-ukrainien et les tensions géopolitiques ayant entraîné une forte instabilité des chaînes d'approvisionnement, impactant directement le secteur maritime camerounais. Ceci caractérisée par une hausse des prix, une baisse de la productivité et un contexte économique fragile. D'après les derniers chiffres sur l'activité des ports camerounais, le Port autonome de Kribi (PAK), l'un des plus grands ports du pays, a enregistré en 2023 des bénéfices en baisse de 38% passant 3,7 milliards engrangés en 2022 à

2,3 milliards de Fcfa un an plus tard. Et ce malgré une hausse de son chiffre d'Affaires qui s'est situé à 27 milliards de Fcfa. Le Constat est le même pour le Port Autonome de Douala (PAD), le plus grand port du Cameroun, qui a vu son bénéfice reculer de 11% en 2023 pour se situer à 14,4 milliards de Fcfa par rapport aux 16 milliards engrangés en 2022. ANP a un nouveau dirigeant Notons qu'en plus de l'adoption du budget 2025, la Conseil d'Administration l'Autorité portuaire nationale, après avoir pris connaissance « de la Loi N° 2017/010 du 17 juillet 2017 en son article 42(3) sur l'intérim du Directeur Général afin d'assurer la bonne marche de cet établissement public », a porté Pamela Ayuketah, Directeur général adjoint au poste de Directeur Général par intérim. Celle-ci remplace Louis Eboubeke, décédé dans la nuit du 18 décembre à Yaoundé, à l'âge de 68 ans, après 4 années à ce poste.

Canyon Resources renforce son dispositif pour le projet minier de Minim Martap

CAMEROUN

Dans un contexte de montée en puissance du projet de bauxite Minim Martap, Canyon Resources Limited muscle sa direction financière avec la nomination de Kudzai Mtsambiwa. Chargé de mener la stratégie de financement et les négociations clés autour des infrastructures ferroviaires et portuaires, ce spécialiste du secteur minier rejoint l'entreprise à un moment stratégique.

Par Amina Malloum

Canyon Resources Limited a annoncé la nomination de Kudzai Mtsambiwa au poste de directeur financier (CFO) à compter du 15 janvier 2025.

En plus de ses nouvelles fonctions, il assumera également le rôle de secrétaire général et supervisera la relation avec les investisseurs de la société. L'arrivée de Kudzai Mtsambiwa intervient à un moment clé pour Canyon Resources, qui accélère le développement du projet de bauxite Minim Martap, situé au Cameroun. En tant que directeur financier, il sera chargé d'accompagner la stratégie de financement de l'entreprise, notamment à travers : les négociations des accords d'accès ferroviaire et portuaire, l'achèvement de l'étude de faisabilité bancaire révisée, les discussions avec les acheteurs potentiels de la bauxite, la structuration des opportunités de financement pour le projet. « Je suis ravi d'accueillir Kudzai en tant que directeur financier de Canyon. Son expérience approfondie dans les opérations financières en Afrique sera un atout majeur pour l'équipe. Cette nomination intervient à un moment crucial, alors que les activités de développement de Minim Martap s'accroissent cette année. Son expertise

contribuera sans aucun doute à notre succès continu », a déclaré Mark Hohnen, président exécutif de Canyon Resources. Avant de rejoindre Canyon Resources, Kudzai Mtsambiwa a occupé le poste de directeur financier de Coda Minerals Ltd (ASX: COD) entre septembre 2021 et janvier 2025. Il a également été contrôleur financier du groupe et analyste en planification stratégique chez Perseus Mining Ltd (ASX: PRU). Avec cette nomination, Canyon Resources renforce son équipe dirigeante alors que le projet Minim Martap entre dans une phase décisive de son développement, avec l'objectif de lancer prochainement la production de bauxite au Cameroun. Titulaire d'un Master of Science en économie des minéraux et de l'énergie de Curtin University, ainsi que d'un Bachelor of Commerce de l'Université d'Australie-Occidentale, il possède plus d'une décennie d'expérience en tant qu'expert-comptable et directeur financier dans le secteur minier.

400 000 Contribuables

Selon Le nombre de contribuables dont disposent le Cameroun en 2024 après 25 000 en 2010 soit une hausse de 375 000 en l'espace de 14 ans (+1 500%).

76% Secteur privé

C'est la proportion des chefs d'entreprises qui trouvent difficile l'accès à la terre selon Rapport de l'enquête sur le climat des affaires dans le secteur industriel.

1 144 milliards de Fcfa Recettes douanières

C'est l'enveloppe prévisionnelle des recettes douanières au Cameroun en 2025 après 1 094,6 milliards de Fcfa prévus dans la loi de finances rectificative.

« On ne peut dire aujourd'hui que le taux de pression fiscale soit très élevé au Cameroun »

**ROGER
ATHANASE
MEYONG ABATH,
DGI**

En marge du lancement officiel du budget de l'Etat pour l'exercice 2025, le Directeur général des Impôts (DGI) a soutenu que le taux de pression fiscale au Cameroun n'atteint pas encore la moyenne requise en Afrique. Une position qui contraste avec celle du patronat qui a souvent exprimé un sentiment « d'asphyxie » appuyés par une récente sortie du clergé catholique.

Marius Zogo



«Est-ce que la pression fiscale au Cameroun est élevée ? La réponse est non ! ». Telle est la position de Roger Athanase Meyong Abath, le Directeur général des Impôts (DGI) à l'occasion du lancement officiel du budget 2025 le 15 janvier dernier à Buea dans la région du Sud-Ouest.

Selon ce cadre du ministère des Finances, bien que les calculs pour l'année 2024 n'aient pas encore été finalisés, le taux de pression fiscale (définie comme la part des impôts dans le produit intérieur brut (PIB) du pays, Ndlr) au Cameroun devrait se situer entre 13,8% et 14%

en deçà de la moyenne de 15% requise en Afrique. Pour se convaincre, Roger Athanase Meyong Abath fait savoir que « si on compare avec les pays du même niveau de développement que le Cameroun, notamment en Afrique de l'Ouest, ils sont à 17%. Je ne parle pas de l'Afrique du Nord où tous les pays sont à plus de 22%, l'Afrique du Sud est à 28%. Donc, on ne peut dire qu'aujourd'hui, le taux de pression fiscale soit très élevé au Cameroun », a-t-il confié à Cameroon Tribune, le quotidien gouvernemental bilingue.

Cette argumentation du DGI contraste pourtant avec les sorties récentes du groupement des hommes d'affaires et du clergé. En effet, au cours d'une séance de travail à fin août 2024 avec le fisc, le patronat ca-

merounais exprimait déjà un sentiment « d'asphyxie face à l'augmentation de la pression fiscale et des contrôles fiscaux intempestifs ». A l'issue du 48^e séminaire annuel de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun (CENC), organisé à Buea, les évêques de l'Eglise catholique se sont inscrits dans le même ordre d'idée. « L'une des causes du malaise des Camerounais est sans doute la pression fiscale, qui augmente d'année en année, au détriment des populations les plus vulnérables. Elle est perçue comme un ultime moyen pour asphyxier ceux des Camerounais, dont la faiblesse du pouvoir d'achat est criarde », ont formulé les prélats dans leur message. Le rapport sur le climat des affaires du secteur industriel publié par le ministère de l'Economie en décembre 2023 révèle que 81% des chefs

d'entreprises trouvent que le taux de pression fiscale est élevé contre 18%, moyen et 1% seulement qui le juge faible.

Elargir l'assiette fiscale
Hormis les entreprises productrices de richesses, les autres citoyens se plaignent souvent de l'instauration de nouvelles taxes et de nouveaux impôts. Par contre, à en croire les chiffres présentés par le DGI, le Cameroun est passé de 25 000 contribuables en 2010 à 400 000 contribuables professionnels en 2024 soit une hausse de 375 000 en l'espace de 14 ans (+1 500%). Avec cette embellie, un « effort sans précédent d'élargissement de l'assiette fiscale » s'impose pour diversifier les bases imposables (particuliers, aux organismes à but non lucratif, etc.)

Malgré un contexte de crise sécuritaire au Sud-Ouest, les recettes douanières de la région grimpent de plus de 600% en 4 ans

CAMEROUN

Selon la Direction nationale des Douanes (DGD), la région du Sud-ouest a terminé l'année avec ses plus belles performances. Le secteur a collecté 49 milliards de Fcfa de recettes douanières en 2024 contre 6,9 milliards en 2021.

Par Jean Omer Eyango

49 milliards de Fcfa. C'est la valeur de recette douanière qu'a collecté le secteur des douanes du Sud-Ouest au cours de l'année 2024. En glissement annuel ce montant est haussé de 5,4 milliards de Fcfa en valeur absolue et de 11% en valeur relative, soit 43,6 milliards de Fcfa collecté en 2023. D'après une newsletter de la Direction Générale des Douanes parvenue à notre

rédaction, cette belle performance a été possible grâce au trio de tête Cap Limboh, Ekok et Idenau qui ont successivement collecté 34,8 milliards, 4,1 milliards et 2,6 milliards au cours de l'année. De plus il faut relever, que malgré un contexte de crise sécuritaire auquel est confronté la région du Nord-Ouest depuis quelques années, le secteur affiche une belle progression. Si on part sur quatre ans calculée en main, les recettes douanières collectées sont en hausse de 610,1 %. Passant crescendo de 6,9 milliards de Fcfa en 2021 ; autour de 41,7 milliards de Fcfa en 2022, plus de 43,6 milliards de Fcfa en 2023 pour atteindre les plus de 49 milliards de Fcfa en 2024. Constat fait également sur le nombre de déclarations levées par mois. En effet, le secteur des Douanes du Sud-Ouest enregistrait en 2021 ; 598 déclarations par mois contre 687 déclarations en 2024. De même, le rendement fiscal global des déclarations est en pleine progression. Il est passé de 962 542 Fcfa par déclaration en 2021 à plus de

6,408 millions de Fcfa en 2024.

Ces belles progressions, d'après une source au sein du secteur des douanes du Sud-Ouest se justifient notamment par l'amélioration de la situation sécuritaire dans cette partie du pays, en proie à la crise anglophone depuis 2017. « Les mesures de sécurité renforcées dans les ports, l'amélioration continue de la prise en charge des marchandises et la collaboration avec les partenaires et les autorités compétentes ont permis d'arriver à ces bons résultats ». Soulignons qu'au cours d'une réunion récemment tenue dans le cadre du lancement du budget comptant pour l'exercice 2025, la Direction générale des Douanes du Cameroun espère mobiliser des recettes douanières globales de 1 144 milliards. Celle-ci a projeté à la baisse ses prévisions de recettes pour le mois de janvier en cours à 95 milliards après près de 110 milliards en décembre 2024 dont 4,1 milliards pour le Sud-Ouest.

Comment le gouvernement se prépare à améliorer l'accès aux terres jugé difficile par 76% des chefs d'entreprises

CLIMAT DES AFFAIRES

Les espoirs des pouvoirs publics reposent sur l'implémentation d'un plan d'affectation des terres qui permettrait d'apporter un début de solution à l'accès difficile au foncier et autres scandales souvent décriés.

Par Amina Malloum

Au Cameroun, l'accès au foncier est l'un des facteurs de production qui perturbent le climat des affaires. Pour améliorer la situation, le gouvernement s'apprête à implémenter le plan d'affectation des terres. Un atelier de prévalidation de l'outil a d'ailleurs été présidé par Paul Tasong, le ministre délégué auprès du ministère de l'Economie, de la Planification et de l'aménagement du territoire (Minépat). Selon Guy Debok, le directeur de l'aménagement du territoire et de la mise en valeur des

zones frontalières au Minepat, l'outil annoncé n'a certes pas vocation à résoudre totalement le problème compte tenu de la multitude d'acteurs qui entrent en jeu, mais il permettrait d'apporter des éléments de réponse. « Avec ce plan, on voit quels sont les usages plus optimaux que nous pouvons faire dans tel ou tel territoire. Et sur cette base, orienter les investisseurs privés vers ces zones afin que leurs investissements soient plus rentables pour la communauté », fait-il savoir dans les colonnes du journal gouvernemental Cameroon Tribune.

En plus, le plan d'affectation des terres entend limiter les scandales devenus récurrents dans le domaine. « Aussi, le document va permettre d'identifier les zones en conflits pour essayer d'apporter des éléments d'arbitrage. On parle de la mine, de la forêt. En cas de besoin d'investissement, il faudra savoir par quoi commencer. C'est ce type d'arbitrage que le plan d'affectation va permettre de faire et d'adopter des orientations pour un développement équilibré, harmonieux et durable », a renchéri le cadre de l'administration.

Il convient de noter que cette démarche des pouvoirs publics n'est pas anodine au regard des plaintes du secteur privé. Le Rapport de l'enquête sur le climat des affaires dans le secteur industriel publié par le ministère en décembre 2023 renseigne que 76% des chefs d'entreprises interrogés jugent difficile l'accès aux terres contre 24% seulement qui sont satisfaits. Une telle innovation sonne également comme un début de réponse à l'instruction récemment donnée par le chef de l'Etat, appelant à la bonne gouvernance foncière. « Améliorer la gouvernance, c'est aussi amplifier la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics. C'est garantir une sécurité juridique aux investissements privés. C'est assurer la protection de la propriété foncière, où certaines dérives ont été constatées », a indiqué Paul Biya dans son traditionnel discours à la Nation le 31 décembre 2024.

Du reste, l'on apprend que le plan en gestation devrait permettre les endroits appropriés pour aménager les zones économiques pour stimuler la croissance économique projetée à 8% en 2030 contre 4,1% attendue en 2025.

Le testament de David Abouem à Tchoyi

FORME DE L'ETAT, CRISE ANGLOPHONE, GOUVERNANCE...

Sa dernière apparition publique remonte au 10 janvier dernier, où l'on l'a vu saluer des deux mains le président de la République lors des vœux au Palais de l'unité. Il tire brutalement sa révérence juste 5 jours après des suites d'un malaise. Son décès provoque une vague de réactions toutes unanimes sur les grandes qualités de ce haut commis qui avait une haute idée de l'Etat et de la République. Cette unanimité lui a d'ailleurs valu d'être proposé comme candidat unique de l'opposition en vue de l'élection présidentielle de 2004. Proposition qu'il a évidemment déclinée. A la fois mesuré et véridique, il s'était démarqué, début 2017, en publiant une tribune sans langue de bois et fortement documentée sur ce que beaucoup refusaient de désigner par « crise anglophone » et les problématiques qui l'ont progressivement secrétée. EcoMatin republié l'intégralité de ce document qui résume une partie de l'histoire du Cameroun et explique les fondements de la crise multiforme qui le traverse.

Par David Abouem à Tchoyi, ancien SGPR du Cameroun

Interpellé sur un plateau de télévision le soir du 31 Décembre 2016 sur la « question anglophone », je me suis rendu compte que ce problème était brouillé par de nombreuses idées fausses. J'ai donc estimé devoir écrire un article pour restituer ma part de véri-

té. En toute humilité, sans aucune prétention à l'exhaustivité ni, encore moins, au monopole de la vérité. C'est de l'étranger que j'ai suivi, non sans tristesse, les événements qui secouent depuis quelques temps les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest. Il ne m'a pas été possible d'accéder aux différentes informations ni à toutes les réactions officielles relatives à ces tristes événements. Mais j'ai une connaissance à la fois directe et intime des problèmes de ces deux régions, auxquelles m'attachent d'ailleurs des liens aussi forts que tendres : j'y ai passé une dizaine d'années de ma carrière administrative. Existe-t-il un problème anglophone au Cameroun ? Oui, assurément. Du moins si l'on entend par « anglophone » les populations originaires du Nord-ouest et du Sud-ouest, celles qui y vivent ou qui y ont vécu, qu'elles parlent anglais ou non, qu'elles soient autochtones ou non, qu'elles y soient installées ou non. C'est effectivement comme cela que la plupart des Camerounais perçoivent l'« anglophone » au Cameroun. Même ceux qui disent qu'est « anglophone » quiconque parle la langue anglaise ne citent que les ressortissants du Nord-Ouest et du Sud-Ouest lorsque, appelés à réfuter certaines revendications, ils en viennent à énumérer des postes occupés par des anglophones. Pourtant, tous les membres du gouvernement actuel s'expriment, sans difficultés, en anglais. Seraient-ils donc, tous, des anglophones ? Pour souci de simplification, j'utiliserai le mot « francophone » pour désigner les Camerounais originaires de l'ancien Etat sous tutelle française. Eruptions L'on peut rester sourd à des appels, fermer les yeux devant l'évidence, se claustre dans le déni, ou même penser comme le premier vice chancelier de l'université fédérale du Cameroun qui, répondant à cette question en 1964, eut cette phrase mémorable : « il n'y a pas de problème anglophone ; tous les anglophones apprennent très vite le français ». Mais c'est nous tous qui, très vite, pourrions être rattrapés par les réalités. « Ce n'est pas, non plus, un problème de vivre ensemble. N'est-ce pas cette région qui accueille à bras ouverts des milliers de Camerounais fuyant l'indigénat et les travaux forcés ? C'est elle aussi qui donna refuge à de nombreux upécistes traqués par les forces coloniales. Des milliers d'hommes et de femmes venus de pays africains y



vivent et y prospèrent, en toute harmonie». Alors, quel est le problème ? Comment se pose-t-il ? Pourquoi ces éruptions récurrentes dans ces deux régions, parfois à partir de faits anodins, comme si le feu couvait sous la cendre, n'attendant que l'occasion d'éclater avec fureur ? Parce qu'il y a, manifestement, un problème anglophone au Cameroun. Ce n'est pas un problème entre anglophones et francophones : il n'y a jamais eu de conflit opposant les compatriotes des deux rives du Mungo, sur la base des différences linguistiques. Ce n'est pas le rejet de ce qui vient du Cameroun francophone : aucune communauté du Nord-ouest ou du Sud-ouest ne s'est jamais opposée à la pratique, sur son territoire, des cultures et traditions Bassa, Beti, Bamiléké, Peuhl, Sawa... ou d'autres communautés de l'ex Cameroun Oriental. Ce n'est pas, de la part de nos compatriotes de ces deux régions, une manie obsessionnelle et une volonté maladroite d'exalter l'héritage colonial anglo-saxon, ou de s'y cramponner pour en exiger la prise en compte. Ce n'est pas, et c'est très important, une volonté de porter atteinte à l'unité nationale, si l'on excepte les manifestations extrémistes sur lesquelles je reviendrai, comme celles appelant à la sécession. A l'époque de l'Etat fédéral, le Cameroun n'était pas moins uni qu'aujourd'hui. Le sentiment national était même plus fort à cette époque, peut-être

parce que nous venions de reconquérir notre liberté. Quel est-t-il donc, ce problème ? Six facettes me viennent à l'esprit :

- 1- La critique de l'Etat centralisé.
- 2- Le transfert des centres de décision de Yaoundé, loin des populations et de leurs problèmes.
- 3- Le non-respect des engagements relatifs à la prise en compte, de manière équitable, des cultures et traditions institutionnelles, juridiques, administratives...héritées des anciennes puissances administrantes.
- 4- Le non-respect des promesses solennelles faites pendant la campagne référendaire.
- 5- Le changement du nom de l'Etat : remplacement de « la République Unie du Cameroun » par « la République du Cameroun ».
- 6- Le non-respect du bilinguisme dans le secteur public, bien que la Constitution fasse du français et de l'anglais deux langues officielles d'égale valeur. Je vais passer en revue, de manière cursive, ces différentes facettes

1) Critique de l'Etat centralisé

Pour avoir été dépouillées des importantes compétences qu'exerçait, en toute autonomie, l'Etat du Cameroun occidental, nombre de compatriotes de cette partie du territoire ont développé

un profond sentiment de nostalgie, de malaise, de frustration et d'inconfort. Ce sentiment s'est accentué au fil des années qui ont suivi l'avènement de l'Etat Unitaire. Ce n'est point la simple nostalgie d'une époque de rêve plus ou moins révolue. C'est la comparaison entre la qualité de la gouvernance publique pratiquée depuis 1972 et celle qui fut en honneur dans l'Etat fédéré du Cameroun occidental qui conduit, systématiquement, un grand nombre d'acteurs à pourfendre la première et à regretter la deuxième, dont plusieurs souhaitent le rétablissement. Ce sentiment est réel même chez ceux qui n'ont pas connu le self-government du Cameroun occidental en tant qu'Etat fédéré. On peut gloser à l'infini sur les conclusions de la Conférence de Foumban de juillet 1961. Il est juste de reconnaître qu'elle a accordé des pouvoirs très importants aux Etats fédérés, sur une liste de matières tout aussi importantes qu'ils étaient appelés à gérer en toute autonomie. Les Etats fédérés disposaient de compétences larges et exclusives sur des matières importantes telles que l'Intérieur, l'Administration Pénitentiaire, la Décentralisation, le Développement rural et communautaire, l'Agriculture, l'Elevage, les pêches, les Travaux Publics, les Coopératives, l'Enseignement primaire et maternel, l'Energie et l'eau, les domaines et le Cadastre, la Gestion de ressources naturelles, les finances fédérées, etc. Chaque Etat fédéré disposait de sa fonction publique qu'elle gérât souverainement. Celle du Cameroun Occidental était gérée avec l'aide de la « Public Service Commission », sorte de Conseil supérieur de la fonction publique, chargée de veiller à l'objectivité des nominations et promotions ainsi qu'au respect des principes déontologiques dans la gestion des carrières. La gestion de ressources naturelles par les futurs Etats fédérés était d'une sensibilité particulière en juillet 1961. Dans des entretiens séparés, J.N. Foncha, S.T. Muna et A.N. Jua m'ont affirmé qu'elle avait fait l'objet d'âpres discussions avec la délégation de la République du Cameroun à Foumban, puis en aparté avec le président Ahidjo. Ils ne voulaient pas que d'éventuels accords précédemment signés avec la France puissent s'appliquer à l'Etat fédéré du Cameroun occidental. Selon eux, c'est également dans la perspective du partage des revenus provenant de

l'exploitation de certaines ressources naturelles (mines et hydrocarbures notamment) qu'ils ont exigé et obtenu que le chiffre de la population de chaque Etat fédéré soit clairement mentionné dans le texte de la Constitution fédérale du 1er Septembre 1961. Le Cameroun a été considéré comme une curiosité sur le plan constitutionnel, avec un régime présidentiel fort et sans contrepoids au niveau fédéral, mais un régime parlementaire classique au niveau des Etats fédérés. Au Cameroun oriental, le parlementarisme classique n'a pas pu fonctionner malgré les dispositions de la Constitution de cet Etat, à cause de l'unification des partis politiques et du fait que le président Ahidjo a continué d'exercer une influence quotidienne sur la gestion des affaires publiques dans cette partie du territoire qu'il dirigeait déjà comme président de la République avant la Réunification. On se rappelle la lettre de démission d'un ancien Premier Ministre du Cameroun Oriental, Vincent de Paul Ahanda, dans laquelle il laissait entendre que le président Ahidjo ne le laissait pas assumer ses responsabilités. Mais au Cameroun Occidental, la démocratie parlementaire s'exerçait pleinement, dans le respect de la Constitution de cet Etat. Les élections étaient organisées par une commission électorale indépendante créée par une loi fédérale de novembre 1961, la toute première dans un pays ayant le français en partage. Par sa composition, le mode de désignation de ses membres et ses règles de fonctionnement, elle était réellement indépendante de l'Exécutif et du Législatif. Son Président, Justice Asonganyi me l'a confirmé au cours d'un entretien à Bamenda. Le gouvernement devait être investi par le parlement avant qu'il n'entre en fonction et il était responsable devant celui-ci. Le parlement, composé de deux chambres -House of Chiefs- était jaloux de ses prérogatives. Le président Ahidjo lui-même, malgré toute l'autorité qu'il avait, s'en est rendu compte à plusieurs reprises, notamment en 1966. A la suite des élections législatives organisées cette année, le KNDP disposait du plus grand nombre de députés à la House of Assembly. Mais son Président, J.N. Foncha, jusque-là Vice-Président de la République Fédérale et Premier Ministre du Cameroun Occidental, ne pouvait plus

cumuler ces deux fonctions, en vertu d'une loi récemment votée.

Le président Ahidjo a décidé de le remplacer par l'honorable S.T. Muna qu'il estimait plus fédéraliste que le N°2, Augustine Ngom Jua. Mais le parlement lui a envoyé un message ferme selon lequel il refuserait l'investiture à un gouvernement dirigé par un parti minoritaire. Ahidjo fut contraint de nommer à ce poste l'honorable Augustine Ngom Jua vice-président du KNDP dont les penchants autonomistes l'irritaient. Des incidents n'ont d'ailleurs pas tardé. D'abord entre le Premier Ministre et l'Inspecteur Fédéral de l'Administration pour la région du Cameroun Occidental –on dirait aujourd'hui Gouverneur- qu'il considérait comme étant sur son territoire. Puis entre la Police, force fédérée placée sous l'autorité du Premier Ministre, et la Gendarmerie nationale, force fédérale, qui faillirent en venir à une confrontation armée ! Des acteurs et témoins de ces incidents sont encore vivants.

Frustrations

Le fait que tout cela ait été supprimé sans être remplacé, sur le plan managérial, par quelque chose de meilleur ni même d'aussi bon, a généré les frustrations et les revendications dont nous vivons encore les effets aujourd'hui. Les nominations dans la haute administration et le secteur parapublic, par exemple, ne répondaient plus à une rationalité lisible, et les anglophones se sont sentis marginalisés. Alors que, jusque-là, tout se faisait sur place au Cameroun Occidental, il fallait désormais se rendre à Yaoundé pour « suivre les dossiers ». Nos compatriotes de cette partie du territoire national venaient avec la conviction que les fonctionnaires- civil servants- étaient effectivement au service des usagers. Ils étaient ahuris dès l'accueil qui leur était réservé par les agents publics qui, malgré le caractère bilingue de l'Etat, les obligeaient de baragouiner un français à peine intelligible, souvent au milieu des rires et des quolibets.

2) Le transfert des centres de décision à Yaoundé

Les centres de décision, jadis proches des populations et de leurs problèmes, ont tous été transférés loin de ceux-ci pour être concentrés à Yaoundé. Conséquences : une hyper centralisation, d'exaspérantes lenteurs, de multiples inefficacités dans la gestion publique, l'absence de redevabilité des dirigeants vis-à-vis des populations qu'ils ont mission de servir. Deux exemples suffiront pour l'illustrer. Le gouvernement

a décidé de centraliser au Parc National de Matériel de Génie Civil (PNMGC) à Yaoundé tout le matériel de génie civil jusque-là détenu par les subdivisions des travaux publics, dans les chefs-lieux des régions et certains chefs-lieux des départements. Tous les engins en bon état de l'ancien Public Works Department (PWD) du Cameroun Occidental furent ainsi transférés à Yaoundé, pour être désormais mis en location par le PNMGC.

Or, les agents du PWD, qui maîtrisaient le rythme des saisons, commençaient l'entretien routier deux ou trois pluies avant l'arrivée de la saison sèche, pour consolider la chaussée. Ils ont donc voulu faire la même chose, l'année qui a suivi cette centralisation. Lorsqu'ils ont demandé à louer des engins au PNMGC, y compris ceux qui leur appartenaient en toute propriété quelques mois plus tôt, ils se sont entendu répondre que les engins étaient sur d'autres chantiers ; que les porte chars étaient en panne ; que le « carton » confirmant l'engagement de leurs dépenses n'était pas encore sorti du Ministère des finances ; ou d'autres raisons encore. Devant l'Etat déplorable du réseau routier qui empirait, les populations ont menacé de se révolter bruyamment. Il a fallu remonter jusqu'au président de la République, après avoir frappé à toutes les portes sans succès, pour qu'un début de solution soit trouvé à ce problème qui devenait explosif. Centralisation, quand tu nous tiens ! Deuxième exemple : le transfert à la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC), de la gestion des adductions d'eau jusque-là assurée par certaines communes. Cette décision du gouvernement n'a même pas été expliquée aux populations. Or, les adductions d'eau avaient été réalisées sur leurs fonds propres par les communes et les communautés villageoises, avec ou sans l'appui de certains partenaires extérieurs. Venue pour en assurer la gestion et sans y avoir investi le moindre franc, la SNEC a pris, comme une de ses premières décisions, de réduire le nombre de bornes fontaines. Dans la ville de Kumbo, la révolte a failli se transformer en émeutes. Le maire UNC de la ville eut beau expliquer que les canalisations avaient été financées par les populations bénéficiaires elles-mêmes, que celles-ci payaient régulièrement leurs quittances à la commune, qu'il était dangereux pour la santé des populations de les priver d'eau potable,... rien n'y fit. Un mot d'ordre se répandit alors comme une traînée de poudre : « Beware of the snake! It has

come to bite and kill ». Jeu de mots ironique à partir du mot SNEC.

Ces populations en colère furent accusées de « rébellion contre l'autorité établie ». Il a fallu remonter jusqu'au niveau du gouvernement pour qu'une solution soit trouvée à un problème de bornes fontaines dans des communautés de l'arrière-pays. Centralisation, quand tu nous tiens ! Des cas de cette nature et d'autres sujets de mécontentement se sont multipliés. Il ne s'agissait pas, bien évidemment, d'une volonté malicieuse du Pouvoir central, mais plutôt d'une opposition entre deux cultures administratives : l'une, aux réflexes instinctivement centralisateurs, et l'autre, fonctionnant par nature sur le principe de la responsabilisation à différents échelons hiérarchiques des organisations. Il est intéressant de remarquer que les populations francophones, qui subissaient les mêmes effets de cette hypercentralisation, n'ont pas eu les mêmes réactions. Encore un problème culturel.

En effet, et nos frères anglophones pourraient le comprendre sans difficulté, les francophones posent de nombreux actes sans même se rendre compte qu'ils indisposent, et pas du tout par méchanceté. Je prends l'exemple des noms de nos circonscriptions administratives. Lors de la création des régions en 1962, les circonscriptions administratives jadis connues sous les noms de « région Bamiléké » et « région Bamoun » ont été regroupées pour constituer la région administrative de l'Ouest. A juste titre, parce que c'était l'Ouest du Cameroun Oriental. Mais, l'ouest du territoire de l'Etat fédéral, c'était le Cameroun occidental, appelé à juste titre là aussi, « West Cameroon ». Lors de la transformation des régions en provinces en 1972, celle de l'Ouest est devenue la province de l'Ouest, alors que le Cameroun oriental venait de disparaître ! Notre pays est ainsi le seul au monde où le Nord-ouest et le Sud-ouest sont contigus ! Alors que, comme nos instituteurs nous l'ont appris, entre le Nord-ouest et le Sud-ouest, s'étend l'Ouest. Pour mieux faire comprendre ce que ressentent nos frères anglophones, inversons la situation.

Le 1er janvier 1960, le Southern Cameroon devient indépendant. Il négocie les conditions de la réunification avec le Cameroun francophone. Cette réunification est réalisée le 1er octobre 1961. Lors des négociations, le Cameroun francophone obtient la garantie que la forme fédérale de l'Etat serait à jamais intangible. Un article de la Constitution

fédérale du 1er septembre 1961 consacre cette garantie. Il est tout de même mis fin à l'Etat fédéral le 20 mai 1972, et un Etat unitaire est institué. De Kribi à Ndikini-méki, de Batouri à Tibati, de Poli à Kousséri.... les populations sont désormais obligées de se rendre à Buea pour suivre leurs dossiers. Il leur est exigé de s'exprimer en anglais. Devant des agents publics hautains et goguenards, prompts à les tourner en dérision, même ceux qui n'ont jamais appris l'anglais se voient obligés de baragouiner un camfranglais difficilement intelligible... Qui pourrait, honnêtement, soutenir que les francophones se seraient satisfaits d'une telle situation, au point de s'y complaire et de se taire ?

3) Le non-respect des promesses solennelles faites pendant la campagne référendaire

Les promesses faites pendant la campagne pour le « Oui » au référendum et qui avaient déterminé un grand nombre d'électeurs à voter dans ce sens le 20 mai 1972, ont à peine été respectées. C'est notamment le cas pour l'accélération du développement qui, dans ces deux régions, devait résulter des économies réalisées grâce à la suppression des institutions et organismes des Etats fédérés. Les mandataires du gouvernement fédéral et du parti de l'UNC avaient effectivement promis le bitumage des routes, la construction de barrages, l'urbanisation des villes, le développement des zones frontalières, etc. J'ai personnellement assisté à certains de ces discours, ayant fait partie de l'équipe du Secrétaire Politique de l'UNC et Ministre de l'Administration Territoriale Fédérale (je servais alors comme directeur de l'organisation du territoire dans ce ministère)

4) Le non-respect des engagements relatifs à la prise en compte, de manière équitable, des cultures et traditions institutionnelles, juridiques, administratives...héritées de la colonisation

Qu'on le veuille ou non, la colonisation britannique, tout comme la colonisation française, a produit une culture et des traditions institutionnelles, politiques, administratives, managériales et autres. Elle a aussi façonné des manières de raisonner et de vivre. Il était donc nécessaire de prendre en compte, de manière équitable, malgré la fin de l'Etat fédéral, ce double héritage des systèmes anglo-saxon et français. L'Etat du Cameroun s'y était engagé. Ainsi, au lendemain de l'institution de l'Etat unitaire, le discours politique mit un accent ap-

puyé sur le caractère bilingue et pluriculturel de l'Etat. Il était affirmé, de manière emphatique, que la prise en compte des éléments positifs de notre double héritage colonial viendrait enrichir les valeurs positives de nos traditions multiséculaires, sève vivifiante de notre marche vers le progrès. Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ainsi que le Conseil National des Affaires Culturelles, organisés en 1974, contribuèrent à définir le profil de ce nouveau Camerounais. C'était aussi un des engagements forts pris par le Président AHIDJO auprès de S.T. MUNA et de J.N. FONCHA, lorsqu'il les a consultés sur l'institution immédiate d'un Etat unitaire avant de prononcer son discours du 06 mai 1972. Ces deux anciens Vice-Présidents de la République me l'ont affirmé, au cours d'entretiens dans leurs résidences. Aux yeux de certaines populations du Nord-ouest et du Sud-ouest, cet engagement n'a pas été respecté. Les compatriotes francophones reprochent souvent à leurs frères anglophones leur penchant à se référer, de manière quasi obsessionnelle, à l'héritage colonial anglo-saxon, comme si c'est l'héritage colonial qui devait structurer les relations entre des communautés depuis longtemps unies par de liens multiples, avant même le début de la colonisation. Dans le même temps, ils recourent avec délectation à « leur » héritage colonial français. Notre Constitution, nos institutions, notre organisation administrative, notre système de décentralisation, notre régime financier, l'écrasante majorité de nos textes législatifs et réglementaires... sont issus de l'héritage colonial français. Parfois même, nous nous livrons à de simples transpositions, certaines pouvant aller jusqu'à la photocopie, comme lors de la mise en place de l'Observatoire National des Elections (ONEL). Pourtant, nous aurions pu –et nous pouvons toujours- capitaliser cet héritage multiculturel, pour donner à notre pays des normes plus appropriées et de meilleure qualité. Notre Code de Procédure Pénale n'est-il pas là pour en donner une preuve éloquente ? Ce penchant pour le mimétisme institutionnel a poussé des mouvements contestataires comme le « Cameroon Action Movement » à affirmer que le Cameroun francophone poursuivait, par procuration, la colonisation française au Cameroun occidental. Surgi en 1979, et probablement basé à l'étranger, ce mouvement a fait circuler de nombreux tracts au Cameroun, la plupart postés du Canada et des Etats unis. Ces tracts

dénonçaient pêle-mêle, la marginalisation des anglophones, traités comme des citoyens de seconde zone ; la francisation du Cameroun, au mépris de l'égalité des deux héritages coloniaux ; la transformation de l'Assemblée Nationale en simple chambre d'enregistrement, contrairement à ce qui se passait au Cameroun occidental ; une centralisation excessive ; la multiplicité et la complexité des procédures ; l'abandon des priorités de développement qui étaient celles du Cameroun occidental avant l'unification, avec comme conséquence, le ralentissement du développement dans cette partie du territoire ; etc.

Conscient de l'impact de ces messages dont les supports s'accumulaient, le Président AHIDJO dépêcha à Bamenda et à Buea de fortes délégations composées de membres du gouvernement, du bureau politique et du comité central de l'UNC. Leur mission était de restituer les faits dans leur vérité, de donner des explications aux populations, de mettre celles-ci en garde contre la nocivité de tels messages, et de faire baisser la tension. Puis il mit en place un comité ad hoc de haut niveau, pour mener une réflexion sur le problème anglophone. Seuls trois des membres de ce comité sont encore en vie, par la grâce de Dieu: S.E.M. Paul Biya, alors Premier Ministre ; Mme Dorothy Limunga Njeuma, alors Vice-Ministre de l'Education Nationale ; moi-même, alors Gouverneur de la Province du Nord-ouest. Tous les autres nous ont déjà précédés. Je citerai de mémoire : Solomon Tandeng Muna, Président de l'Assemblée Nationale, Président du Comité ; les Ministres d'Etat/Ministres Samuel Eboua ; Sadou Daoudou ; Victor Ayissi Mvodo ; Emmanuel Egbé Tabi ; Namata Elangwé ; Christian Songwe Bongwa ; Joseph Chongwain Awunti ; le député et Secrétaire Administratif de l'UNC, Thomas Ebongalamé ; le Secrétaire Permanent à la Défense Nationale, Samuel Kamé ; le Directeur Général de la DIRDOC, Jean Fochivé ; le gouverneur du Sud-ouest ; Fon Fosi Yakum Ntaw....

Je fus désigné rapporteur de ce Comité. Le secret professionnel m'interdit de divulguer ici les constats, conclusions et recommandations contenus dans notre rapport. Toutefois, par respect pour la vérité historique, je dois signaler qu'aucun des membres de ce comité n'émit le moindre doute sur l'existence d'un problème anglophone au Cameroun. Les travaux durèrent toute une semaine. Après lecture de notre rapport, le Président de la République décida de recevoir, individuellement,

chacun des membres de ce comité. Je me rappelle qu'à cette occasion, il me donna longuement son point de vue sur les différents contours de cette question, avant de solliciter de ma part des propositions concrètes sur les aspects spécifiques à ma province. Reconnu à l'époque comme réel par les plus hautes autorités de l'Etat, le problème anglophone aurait-il disparu, comme par enchantement ? Certainement pas. D'autant moins que certains faits sont venus s'ajouter à une situation déjà complexe.

5) Le changement du nom de l'Etat : remplacement de « la République Unie du Cameroun » par « la République du Cameroun »

A son accession à l'indépendance, l'ancien Etat sous tutelle française avait pris le nom de « République du Cameroun ». C'est avec la République du Cameroun que le Southern Cameroon a négocié les conditions de la réunification. A l'avènement de celle-ci, la République du Cameroun est devenue l'Etat Fédéré du Cameroun Oriental, et le Southern Cameroon, l'Etat Fédéré du Cameroun Occidental, au sein de la République Fédérale. Le Changement de nom de l'Etat en 1984- abandon de la République Unie du Cameroun et retour à la République du Cameroun- a été perçu dans de nombreux milieux comme une simple phagocytose de l'ancien Cameroun Occidental par l'ancien Cameroun Oriental. Les plus pessimistes y ont vu une volonté manifeste de faire disparaître, même sur le plan des symboles, la contribution de l'ancien Cameroun Occidental à la Réunification et à la construction d'une nation plus grande. Ce changement de nom a aussi fait resurgir, chez de très nombreux compatriotes du Nord-ouest et du Sud-ouest, le sentiment de constituer une « entité distincte ».

Celle dont les populations, souverainement, avaient choisi de retrouver des frères et sœurs d'une autre « entité » dont elles avaient été séparés, afin que les deux vivent en harmonie et dans l'égalité. Pour les extrémistes, il fallait donc, non seulement résister à « cette phagocytose », mais aussi pérenniser cette « entité » à travers un nom qui rappellerait l'histoire de cette partie du territoire national. Le nom « Ambazonia » paraissait répondre à ce souci. D'où vient ce nom ? Avant que des explorateurs portugais n'atteignent le Wouri et ne lui donnent le nom de « Rio dos Cameroes », ils avaient accosté dans la baie de Limbé. Le saint du jour était Saint Ambroise, dans le calendrier Julien



« Avant que des explorateurs portugais n'atteignent le Wouri et ne lui donnent le nom de « Rio dos Cameroes », ils avaient accosté dans la baie de Limbé. [...] Ils donnèrent donc à cette baie le nom d' « Ambass Bahia », la Baie Ambroise »

(nous sommes en 1492). Ils donnèrent donc à cette baie le nom d' « Ambass Bahia », la Baie Ambroise. Sous l'influence de l'anglais, ce nom devint « Ambass Bay ». C'est l'origine de la danse dont l'orthographe a été francisée pour devenir « ambass-bé » ou « ambassibé » ou autre chose encore. Mais le nom d'Ambazonia ne fit pas l'unanimité. D'où le retour à celui de « Southern Cameroon ». Par souci de vérité, il convient de préciser que les inspirateurs de ce changement de nom étaient de bonne foi : j'en ai discuté avec certains d'entre eux. Brillants universitaires fraîchement intégrés dans les cercles stratégiques de décision au sommet de l'Etat, ils étaient encore peu informés de certaines réalités du Cameroun profond, et seulement en train de développer le réflexe de les convoquer lors de la préparation des décisions des autorités publiques, afin d'en garantir une saine réception par les différents segments du corps social. A aucun moment, il ne leur était venu à l'esprit de mettre mal à l'aise une partie de leurs compatriotes. Leur raisonnement était plutôt le suivant. L'unité nationale avait été le crédo des Pouvoirs Publics sous l'Etat fédéral et la République Unie. L'élection du Président Biya à la fin du mois de décembre 1983 a marqué l'entrée du Cameroun dans l'ère du Renouveau National. Le Renouveau national postulant qu'il fallait passer de

l'unité nationale à sa phase supérieure, l'intégration nationale, ce passage constituait une véritable mutation, qui devait être reflétée à travers le nom même de l'Etat. La République Unie du Cameroun devrait donc « devenir » la République du Cameroun.

Le projet de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale était ainsi rédigé : « A compter de la date de promulgation de la présente loi, la République Unie du Cameroun devient la République du Cameroun ». C'est un amendement parlementaire qui a abouti à la formulation actuelle : «...la République Unie du Cameroun prend la dénomination de République du Cameroun » ; formulation du reste incorrecte, sur le plan légistique. Les inspirateurs de ce projet ne s'étaient pas rendu compte de ce qu'au lieu d'une mutation, il s'agissait plutôt d'un retour au nom de l'Etat du Cameroun sous tutelle française à son accession à l'indépendance, un quart de siècle auparavant. Le dépôt de ce projet de loi mit en émoi de nombreuses personnes dans les provinces du Nord-ouest et du Sud-ouest. A Buea où je servais alors, j'ai personnellement été interpellé par des dizaines de personnes, y compris des responsables de l'UNC, qui demandaient le sens, l'opportunité et la justification de ce retour à la situation d'avant la Réunification.

A Yaoundé, les ministres originaires des deux provinces anglophones étaient tous contrariés. Plusieurs sont en vie et peuvent en témoigner. Certains députés originaires du Nord-ouest et du Sud-ouest ont même préconisé une fronde ouverte, et recommandé un vote négatif. Ils se retrouvèrent tous autour du Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable S.T. Muna. Après des échanges longs et animés, ils se rallièrent à la position du Président de l'Assemblée et d'autres députés modérés qui trouvaient inopportun de soulever un vent de fronde, en raison des circonstances du moment. Leur argument était à la fois logique et patriotique. Constatant que le conflit entre l'ancien Président de la République et son successeur avait atteint des proportions préoccupantes, ils estimaient qu'un vent de fronde dans les provinces anglophones, à ce moment précis, fragiliserait sans nul doute le nouveau Président, et donnerait des arguments à ceux qui s'opposaient à lui.

6 Avril 1984

Ils renoncèrent à la fronde, mais chargèrent le Président de l'Assemblée Nationale d'attirer l'attention du Président de la République sur

l'état d'esprit des populations dans leurs circonscriptions électorales, et de lui demander de trouver, avec la sagesse de père de la Nation, une solution satisfaisante pour tous. Les préoccupations relatives à cette loi ne s'estompèrent qu'à cause de la survenance, dans cette période troublée, d'événements graves : la condamnation à mort de l'ancien président de la République, et la mutinerie de la Garde Républicaine le 06 avril 1984. Tout le monde comprit qu'en des temps pareils, le peuple tout entier devait faire front derrière ses dirigeants.

6) Le non-respect du bilinguisme dans le secteur public, bien que la Constitution fasse du français et de l'anglais deux langues officielles d'égale valeur

Des six facettes du problème anglophone rappelées ci-dessus, laquelle serait insusceptible de solutions ? Aucune ! Absolument aucune. Alors que faire ? L'Histoire a lancé aux Camerounais un défi sublime : celui de bâtir, à partir du parcours singulier de leur pays, un Etat uni, capable de constituer un modèle d'intégration des divers héritages coloniaux et de ses valeurs traditionnelles multiséculaires. S'il y réussit, il peut servir de modèle, voire de référence pour tous les pays anglophones, francophones, hispanophones et lusophones d'Afrique. Il pourrait ainsi constituer l'épitomé de l'Unité Africaine. Ce défi peut être relevé. Il doit l'être. Cela ne peut, toutefois, se faire qu'avec humilité, dans le dialogue, la concertation et l'entente cordiale. Ni la puissance du nombre, ni la force militaire ne peuvent y parvenir. En effet, c'est bien connu, « les opinions sont comme des clous : plus on frappe dessus, plus on les enfonce ». Pas d'erreur ! Ne commettons surtout pas l'erreur de prendre de haut ce problème. Nous risquons d'avoir des réveils amers ; ou alors, ce sont nos enfants et petits-enfants qui en auront.

Quand j'ai lu le mot Boko Haram pour la première fois dans un journal, je me trouvais à l'étranger. J'ai alors demandé à un collègue consultant nigérian des informations sur ce groupe. Avec un sourire narquois, il m'a répondu : « tu sais, ce n'est qu'un insignifiant groupuscule de fanatiques illuminés ». Devant les milliers de morts, les centaines de milliers de réfugiés et déplacés, les centaines de milliards de francs utilisés pour combattre cette nébuleuse, ou les souffrances sans nom qu'elle continue d'infliger, personne ne pourrait tenir un tel langage aujourd'hui.

Que s'est-il passé ? Boko Haram a trouvé des appuis à l'extérieur. N'attendons pas que des compatriotes mal à l'aise et qui crient leur mal être, en viennent un jour, par désespoir, à rechercher des appuis à l'extérieur. Nous discutons bien avec des criminels, pour libérer des otages ! Discutons avec tous les compatriotes qui en ressentent le besoin, pour libérer le Cameroun des menaces à la paix, à sa stabilité et à sa sécurité. Dans les années 1960 en France, Etat unitaire et millénaire, le Front de Libération de la Bretagne (FLB) dénonçait ce qu'il appelait le « colonialisme français en Bretagne ». Stagiaire dans une préfecture dans l'ouest de la France, j'ai vu certains de ses militants brandir le drapeau du FLB à la place du drapeau français. Aujourd'hui, seuls les historiens parlent encore du FLB. Ce n'est pas le résultat d'une guerre ; ni d'un embastillement de tous les protagonistes du FLB. C'est la conséquence d'une offre politique, le résultat d'un dialogue républicain. Il y a quelques années, je discutais avec le Dr. Ngwang Gumne, un des principaux leaders du courant sécessionniste, avec qui nous avions servi à Bamenda. Par hasard, nous nous étions retrouvés en Suède, tout heureux de nous revoir.

A l'issue de plus de deux heures de discussions, il eut cette phrase : « mon frère, comme personne ne veut nous écouter, tout le monde finira par nous entendre ». Je lui ai fait remarquer qu'il m'appelait toujours son frère, alors que, pendant toutes nos discussions, j'argumentais contre la sécession. Avec un sourire, il me dit : « C'est vous à Yaoundé qui ne voulez pas nous écouter ». Ecoutons tous les enfants de la patrie. Sans préjugés, comme l'a demandé le Président de la République dans son message à la Nation le 31 décembre 2016. Offrons à tous nos compatriotes des cadres de discussion et de concertation, pour aborder nos problèmes sans parti pris, et les résoudre avec sincérité, dans la vérité. Ce qui est en cours avec les avocats et les enseignants va dans la bonne direction. Mais ne nous limitons pas au traitement de ce qui ne constitue que des manifestations, voire de simples symptômes. Abordons, dans toute sa complexité et toute sa profondeur, le problème anglophone. Avec courage et détermination, apportons-y des solutions satisfaisantes et convaincantes. Tous les citoyens de notre pays en bénéficieront. Pour la paix dans la justice. Pour le bien de la nation. Pour le salut de la patrie.



COMMUNIQUE DE PRESSE

DANGOTE CEMENT CAMEROON célèbre 10 ans au Cameroun avec une baisse historique des prix du ciment dans les 10 Régions !

En cette année spéciale qui marque le 10^{ème} anniversaire de notre présence au Cameroun, DANGOTE CEMENT CAMEROON est fière d'annoncer une baisse significative des prix de ses produits sur le marché camerounais. Cette décision est prise dans le but de donner un nouveau coup de pouce au pouvoir d'achat des Camerounais et de promouvoir le développement économique et social des populations.

Comme l'a dit son Directeur Général, M. Bertrand MBOUCK, cette baisse des prix « est le résultat de notre engagement originel et continu d'améliorer l'offre qualitative des produits à des prix les plus abordables possibles. Nous sommes convaincus que cette initiative contribuera à stimuler la croissance économique du pays et à améliorer les conditions de vie des Camerounais ».

Nous remercions nos clients et partenaires pour leur confiance et leur soutien tout au long de ces 10 années. Nous nous engageons à continuer à travailler davantage pour répondre à leurs besoins et contribuer ainsi au développement social de toutes les communautés du Cameroun.

Pour plus d'informations, veuillez contacter notre service de communication à l'adresse suivante : CorporateCameroun@DANGOTE.COM

Merci de votre attention.

Cordialement,

La Direction Générale

Douala, 16 janvier 2025



Afriland First Bank

The Fact with Success

S'appuyant sur un réseau étendu de correspondants à l'international, Afriland First Bank vous garantit un accompagnement efficace sur les cinq continents. Leader du marché camerounais, elle allie solidité financière, qualité de service et stratégie de croissance durable, afin de mettre sa performance et son expertise au service du financement de l'économie et des projets de ses clients.

SA au Capital de :
F.CFA 50 000 000 000
RC N° : 87R041

Contribuable :
M 1087000000 43 E

Agrément Banque :
00005/MINFI/DCE2
du 20 juin 1987

SWIFT/BIC :
CCEICMCX

Siège Social :
1063, Place de
l'Indépendance
Yaoundé-Cameroun
B.P. : 11834

Tél. : +237 222 233 068
+237 222 223 734
+237 222 225 837
+237 679 529 970
Fax : +237 222 221 785

E-mail :
firstbank@afriandfirstbank.com

Site Web :
www.afriandfirstbank.com

qualite@afriandfirstbank.com
www.afriandfirstbank.com



222 51 80 50
680 05 80 05



Afriland First Bank